

Les chiffres du crédit d'impôt recherche

Le CIR est une mesure générale, qui s'adresse à l'ensemble des entreprises sans cibler de secteur ou de taille d'entreprises. Sa simplicité le rend néanmoins très attractif pour les PME qui en bénéficient largement.

1 – Répartition du CIR par taille d'entreprise et par secteur

En 2007, 8071 entreprises ont souscrit une déclaration de crédit d'impôt au titre de leurs dépenses de R&D de l'année 2006 et 5921 ont été bénéficiaires, pour un montant de 1 495 M€. (tableau 1).

Le CIR est une mesure très favorable aux petites entreprises. En 2006 les PME indépendantes en tenant compte du taux de remboursement effectif reçoivent 25% du CIR alors qu'elles ne représentent que 13,5 % des dépenses de R&D déclarées (tableau 1). Le caractère redistributif du CIR le distingue donc nettement des financements publics directs à la R&D qui privilégient les entreprises de plus de 2000 salariés. Ces entreprises effectuent 55% des dépenses de R&D et perçoivent 72% des aides directes¹.

Tableau 1. Répartition des dépenses de R&D et du CIR par taille d'entreprise, 2006

Effectifs	Bénéficiaires			Dépenses R&D			Montant du CIR		
	Nombre d'entreprises	Part %	Part des indépendantes %	K €	Part %	Part des indépendantes %	K €	Part %	Part des indépendantes %
<i>Moins de 250</i>	<i>4 860</i>	<i>82,1</i>	<i>75,0</i>	<i>2 864 779</i>	<i>20,9</i>	<i>13,5</i>	<i>638 105</i>	<i>42,7</i>	<i>24,6</i>
250 à moins de 500	209	3,5	2,7	1 121 015	8,2	3,7	146 875	9,8	5,0
500 à moins de 1 000	153	2,6	1,7	1 321 939	9,6	2,3	139 243	9,3	3,1
1 000 à moins de 2 000	68	1,1	0,7	1 524 672	11,1	3,6	109 203	7,3	4,2
Egal ou supérieur à 2 000	50	0,8	0,3	6 094 947	44,4	2,1	200 147	13,4	2,3
Total	5340	90,2	80,4	12 927 352	94,1	25,2	1 233 573	82,5	39,2
Non renseigné	581	9,8	4,0	806 981	5,9	1,3	262 235	17,5	1,7
Total général	5 921	100	84	13 734 333	100	27	1 495 808	100	41

Source : GECIR, DGRI-B1

¹ La répartition des aides (subventions remboursables et avances) est publiée par la DEPP (MESR) à partir des données de l'enquête nationale, sur les dépenses de R&D.

Le tableau 2 présente la part des différentes activités dans les dépenses de R&D et le CIR. Il utilise les codes d'activités de la déclaration fiscale (APE), qui ne correspondent pas bien à la nomenclature habituelle des secteurs. En particulier, l'activité "conseil et assistance aux entreprises" présente une part artificiellement élevée des bénéficiaires du CIR. Cette distorsion est due au fait que le code APE correspondant est attribué à un certain nombre de holdings de groupes, qui récupèrent la totalité du CIR. Le volume important de R&D exécuté par leurs filiales dans les autres secteurs est aussi attribué aux sociétés holding du secteur « conseil et assistance aux entreprises »³. La pharmacologie représente 23% du CIR reçu par ce code d'activité, suivi par l'informatique 13% et la mécanique 12%⁴. La part du CIR de ces trois activités donc substantiellement augmentée plus élevée que ce qu'indique le tableau 2.

Ce problème de nomenclature empêche de voir que les différents secteurs d'activité reçoivent une part du montant du CIR qui est à peu près proportionnelle à leur part dans les dépenses de R&D des entreprises. Une analyse récente sur les principaux budgets de R&D a permis de le confirmer. En particulier, la pharmacie reçoit une part du CIR très proche de sa part dans la R&D déclarée.

³ A partir de 2006, un thesaurus a été ajouté à la déclaration du crédit d'impôt recherche afin de déterminer le champ d'activité principal et secondaire des entreprises.

⁴ Essentiellement les secteurs automobile et aéronautique.

Tableau 2. Répartition par activité des bénéficiaires du CIR, 2006

Activités	Nombre de bénéficiaires		Dépenses de R&D		Montant du CIR	
	Part %	Part des indépendantes %	Part %	Part des indépendantes %	Part * %	Part des indépendantes %
Industrie électrique et électronique	9,04	8,48	20,77	4,71	14,31	6,14
Industrie automobile	1,13	0,90	14,94	0,22	2,01	0,38
Pharmacie, parfumerie, entretien	2,67	2,26	6,84	1,45	4,65	2,05
Chimie, caoutchouc, plastiques	5,10	4,56	5,79	2,06	4,65	2,69
Construction navale, aéro. et ferroviaire	0,54	0,46	5,12	0,99	5,09	1,36
Industrie mécanique	6,28	5,59	4,39	1,55	3,13	2,26
Hydrocarbures, énergie	0,22	0,14	3,07	0,03	2,43	0,05
Métallurgie	3,01	2,75	1,33	0,36	0,92	0,67
Equipements du foyer	1,77	1,55	1,17	0,24	0,58	0,42
Ind. agricole et alim.	2,52	2,25	1,06	0,09	0,87	0,65
Autres industries	1,91	1,58	0,99	0,40	0,69	0,49
Total industrie	34	31	65	12	39	17
Services de R&D	5,54	5,46	10,76	3,48	5,52	5,47
Commerces	9,14	7,85	5,41	2,49	11,36	3,78
Conseil et assistance en informatique	17,01	16,55	4,91	3,60	8,08	7,12
Architecture et ingénierie	9,39	9,09	4,56	2,35	4,62	3,88
Conseil et assistance aux entreprises	12,53	3,60	4,06	0,66	22,74	1,15
Services de télécom.	0,74	0,64	1,13	0,12	1,23	0,31
Autres services	4,57	2,11	1,31	0,41	5,40	0,84
Total services	59	45	32	13	59	23
Habillement, cuir	3,24	3,01	0,95	0,59	0,64	0,58
Textile	2,16	1,94	0,71	0,44	0,40	0,26
Total général	100	82	100	25	100	47

Source : GECIR, DGRI-B1

2 -Les dépenses exposées au CIR sont d'abord des dépenses de personnel

Le CIR finance d'abord des dépenses de personnel de recherche, qui représentent 48 % des dépenses déclarées au CIR et 84 % de celles-ci si on leur ajoute les dépenses de fonctionnement (tableau). Celles-ci sont calculées forfaitairement au taux de 75% des dépenses de personnel chercheurs et techniciens pour couvrir les dépenses de consommables, de frais d'infrastructures et de logistiques, de personnel de soutien ou de secrétariat

Tableau 3. Répartition de la R&D déclarée, par types de dépenses, en %, 2006

Type de dépenses	%
Dépenses de personnel R&D, chercheurs et techniciens	47,8
- <i>jeunes docteurs</i>	0,3
Dépenses de fonctionnement ¹	36
Dotations aux amortissements	5,6
Total des dépenses de sous-traitance	6,3
- <i>recherche avec lien de dépendance</i>	2,1
- <i>recherche publique</i>	2,4
Prise et maintenance de brevets	2,2
Dotations aux amortissements de brevets	0,3
Dépenses de défense de brevets	0,2
Normalisation	0,1
Dépenses de veille technologique	0,1
Total des dépenses de R&D	98,5
Frais de collections textile (crédit d'impôt collection)	1,5

1. Forfaitairement 75% des dépenses de personnel de recherche

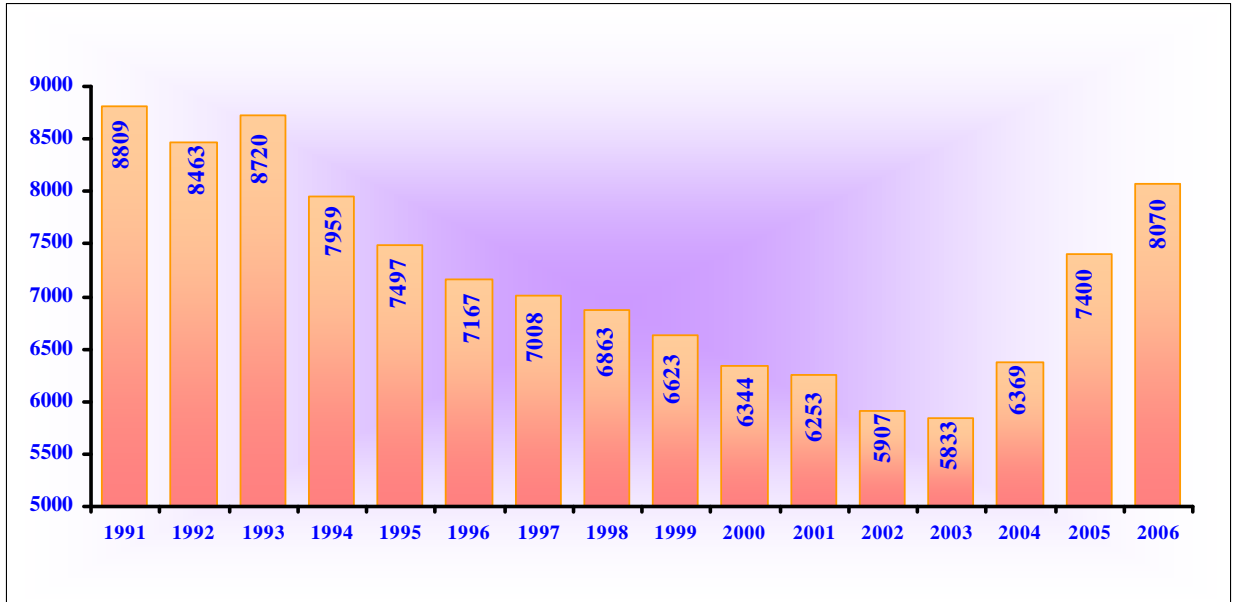
Source : GECIR, DGRI-B1

La recherche sous-traitée représente 6% des dépenses déclarées, comme les amortissements. La recherche sous-traitée correspond aux travaux confiés à une entreprise agréée par le MESR ou à un établissement public d'enseignement supérieur ou de recherche. Les dépenses correspondant à la défense de la propriété industrielle, à la normalisation ou à la veille technologique sont très faibles.

3 – Evolution du nombre de déclarants et du CIR

Depuis la réforme 2004 qui a introduit la part en volume le nombre de déclarants a fortement augmenté (graphique 1). Cette évolution s'explique notamment par le fait que les petites entreprises ne sortent plus du dispositif lorsqu'elles diminuent leurs dépenses de R&D.

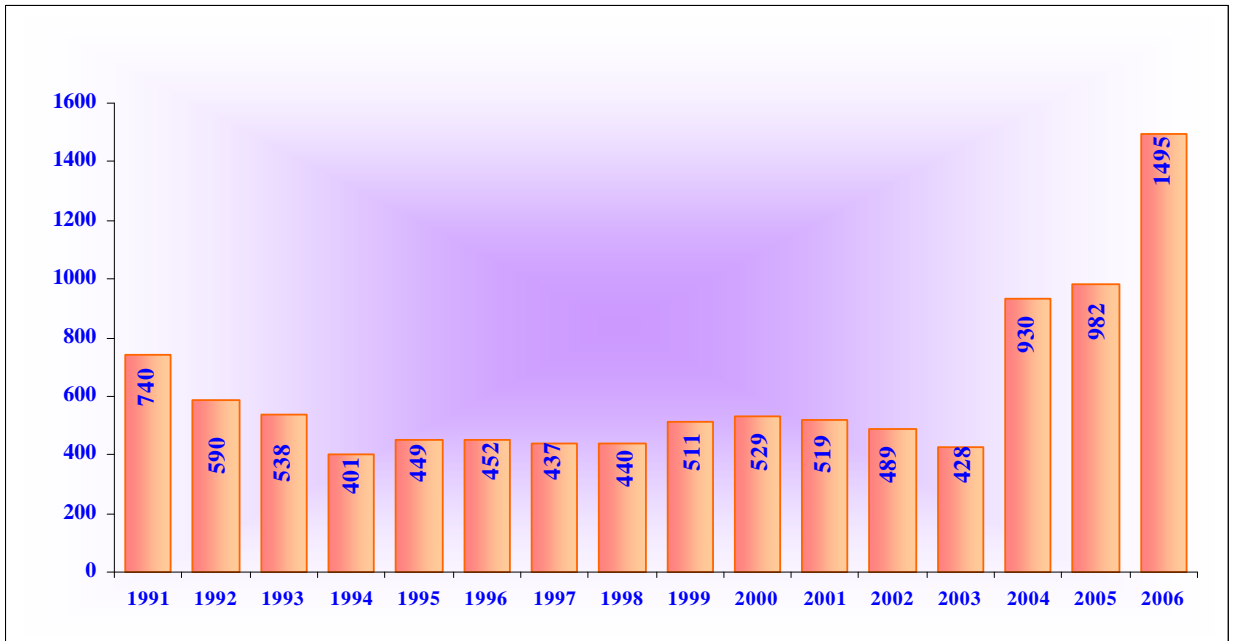
Graphique 1. Evolution du nombre de déclarants



Source : GECIR, DGRI-B1

Le montant du CIR a aussi sensiblement augmenté (graphique 2).

Graphique 2. Evolution du montant du CIR, millions euros



Source : GECIR, DGRI-B1